



L'EAU FORTE

n° 42 - septembre 2009

Supplément gratuit au n° 175 de JALONS CFDT

L'actualité VN de cette rentrée automnale, hormis l'application locale du protocole, est marquée principalement par la question des maisons éclusières, les mesures de rationalisation des services de navigation et le futur contrat de performance État/VNF.

En ce qui concerne le chantier « maisons éclusières » celui-ci est véritablement lancé. La CFDT y participe dans une démarche responsable.

Nos objectifs :

- l'occupation en NAS ou US des maisons éclusières par des agents des voies navigables, dans le cadre des schémas directeurs d'exploitation et de maintenance ;
- l'occupation de la majeure partie de ces logements en NAS sur des missions et avec des contraintes clairement identifiées ;
- l'occupation hors NAS, en US, avec la prise en compte par France Domaine de la réalité de chaque maison éclusière lors du calcul de la redevance ;
- la réhabilitation des maisons éclusières quel que soit le réseau où elles se situent.

En ce qui concerne la rationalisation des SN et le futur contrat de performance, les réflexions ont exclu jusqu'à présent les organisations syndicales.

La suppression des DDE mixtes alimente les hypothèses de redécoupage et regroupement des services de navigation. Les directeurs des SN ont été auditionnés cet été dans ce cadre. Parallèlement, un groupe de travail VN/SN se réunit depuis plusieurs mois pour élaborer le contrat de performance État/VNF 2010/2013 qui fait suite au précédent contrat d'objectifs. La problématique : quels niveaux de service à venir ? quelles missions conservées ou privatisées ? dans le contexte de la réduction des effectifs, avec le risque de dimensionner les services pour une basse saison à minima et favoriser l'emploi contractuel en haute saison...

Ce contrat doit être présenté au conseil d'administration de VNF avant la fin de l'année. Une réunion administration/syndicats est certes programmée prochainement par la DGITM pour aborder le devenir des VN, mais comme pour le précédent contrat, il n'y a pas de véritable concertation sur un sujet aussi important !

Christian Fourcoual
Bureau National de l'USEE-CFDT

SOMMAIRE

- Chantier « maisons éclusières »
- CAP VNF/État 2009

- Contrat de performance 2010/2013
- Brèves

CONTACTS

Union des syndicats Écologie & Équipement CFDT
30 passage de l'Arche
92055 La Défense cedex
tél : 01.40.81.24.00 – fax : 01.40.81.24.05
✉ cfdt-ufe@i-carre.net – site : www.ufe-cfdt.org

Militant permanent du secteur VN
Christian Fourcoual
portable 06.20.35.48.88
ChrisFourcoual@aol.com

Réunion du chantier « maisons éclésières » du 17 septembre 2007

Participants : DIGTM, VNF, DRH, SG, CGT, FO

CFDT : Patricia Goetz (SN Strasbourg), Gabriel Hess (SN Nord Est), Patrick Savard (SN Seine), Rémy Hutinet (DDEA 52), Joanny Deram (SN Nord Pas De Calais), Christian Fourcoual (USEE-CFDT/SN Rhône-Saône)

Présentation du contexte et des objectifs par l'administration

Le contexte

La circulaire du secrétaire général du ministère, en date du 5 février 2008, rappelle les règles d'attribution et les conditions financières et fiscales d'occupation des logements notamment pour :

- les concessions de logements par nécessité absolue de service (NAS),
- les concessions de logements par utilité de service (US).

Cette circulaire demande aux services concernés de veiller à sa bonne application :

- en s'assurant que les situations actuelles sont conformes aux principes rappelés,
- en procédant aux actions correctives, en tenant compte des situations personnelles des agents,
- en faisant remonter les difficultés d'application à la DRH (direction générale des ressources humaines) et à la DGITM (direction générale des infrastructures et de la mer).

Compte-tenu des difficultés d'application de cette circulaire, soulevées par les services de navigation, le SG a sorti le 12 décembre 2008 une note. Il demande à la DGITM et à la DGAC (aviation civile) qu'elles engagent une réflexion ayant pour objectifs de :

- préciser les missions nécessitant l'attribution de logements NAS (en s'inspirant du travail déjà réalisé par la DGAC),
- identifier les situations ne répondant pas au cadre réglementaire et définir un plan d'actions pour les résorber,
- mettre en œuvre une politique de gestion des parcs des logements de services et réaliser les cessions des logements non nécessaires et utiles à l'exécution du service,
- remettre en état et entretenir la partie des logements nécessaires à la réalisation des missions.

La DGITM devra rendre en compte de l'état d'avancement de ces réflexions au SG en fin d'année.

A noter la présence à la réunion d'un représentant du SG, chargé de suivre les travaux... et de rendre compte.

Les objectifs

- 1- application des textes règlementaires sur les logements de service ;
- 2- s'assurer de la sécurité juridique des conditions d'occupation ;
- 3- s'assurer que les conditions d'octroi et d'utilisation correspondent à des missions réelles fonctionnelles et non à des situations individuelles ;
- 4- garantir l'équité de traitement entre agents d'un service à l'autre ;
- 5- rédiger une instruction/cadrage national, visée par France Domaine, de manière à ce que les services règlent la question des occupations dans les 3 ans après la sortie de la circulaire (avant février 2011). Cette instruction devra identifier les missions et les contre-parties liées à la NAS ;
- 6- Remise en état des logements via le plan de relance gouvernemental.

Repères :

- Sur un patrimoine total de 3 780 logements au ministère, 2 200 logements, soit 59 %, sont situés dans les SN, 28% dans les DIR, 2 % dans les DRAM, 7% dans les Phares & Balises, 4 % à l'ASCEE.
- sur 3 M € annuels pour remettre en état les maisons éclésières, la part de l'État est de 0,5 M €, celle de VNF de 2,5 M €.

QU'EN PENSE LA CFDT ?

Les interventions et positions de la CFDT sont pour l'essentiel contenues dans sa déclaration, laquelle a collé parfaitement au sujet.

Déclaration de la CFDT

« En préambule, nous posons les questions suivantes :

- nous parlons aujourd'hui des maisons éclésières, s'agit-il de traiter celles-ci à part? Si tel est le cas, nous y souscrivons.
- les autres logements de fonction du ministère feront-ils l'objet d'un groupe de travail spécifique ?

Réponse de l'administration

Cela concerne les logements dans les services chargés de la navigation intérieure et particulièrement les maisons éclésières.

L'administration a attendu que l'AC (aviation civile) négocie avec France Domaine une instruction d'application propre à leurs logements pour ouvrir d'autres chantiers, en fonction des missions et des métiers, à commencer par celui des maisons éclésières. D'autres chantiers concernant les logements DIR (direction inter-départementale des routes), les Phares et Balises... seront également ouverts.

CFDT : la démarche et la question de la remise en état doit concerner aussi bien le réseau régional que le réseau magistral.

Administration : il n'y aura pas de distinction de réseau navigable

Sur ce chantier propre aux Maisons Éclésières, pour la CFDT il y a le constat et l'enjeu.

☞ Le constat

La question des conditions d'occupation des maisons éclésières est épineuse, cruciale et sensible.

Épineuse car elle se situe dans un contexte défavorable pour les personnels concernés :

- une circulaire du ministère du 5 février 2008, qui s'en tient à l'application stricte du code général des impôts. Une application telle que celle signifierait la quasi-disparition des occupations en NAS,
- une volonté politique gouvernementale de rentabiliser financièrement, au maximum, le parc de logements de l'État.

Cruciale car on ne peut dissocier l'occupation des maisons éclésières par les agents de la politique de maintenance et d'exploitation des voies navigables et par la même du futur "contrat de performance".

Pas de réponse de l'administration : l'administration ne fait pas référence au contrat de performance 2010/2013 actuellement discuté entre VNF et les SN. Et pourtant la question de l'occupation des maisons éclésières est indissociable de la politique d'exploitation et de maintenance des VN !

Sensible car la suppression de logement occupé en NAS posera la question de l'astreinte (définition, tour de rôle...) voire de la localisation de la résidence administrative.

Sensible également car cette suppression de la NAS induira la perte de pouvoir d'achat qui ne sera compensée que partiellement par le nouveau régime indemnitaire et les astreintes (moindres car la population éligible sera élargie).

Réponse de l'administration

L'administration mentionne un accompagnement des agents !

Pour la CFDT, l'administration centrale a sa part de responsabilité dans l'hétérogénéité des pratiques d'un service à l'autre pour ce qui concerne :

- les conditions d'occupation liées à la NAS (en termes de contrepartie notamment),
- les règles fiscales (40 % de déclaration de l'avantage en nature,

- *les règles d'attribution de logement (commission d'attribution et de gestion inexistante dans beaucoup de SN) voire de règlement d'occupation (occupation sans titre,)*
- *hétérogénéité qui complique davantage le traitement des problèmes soulevés.*

Cette responsabilité tient à l'absence de directives de l'Administration Centrale, après l'abrogation par l'ARTT de l'instruction de 1982 sur le régime indemnitaire VN/PM (travail en équivalence, 120 h d'astreinte minimum par semaine en NAS) qui a laissé les SN livrés à eux-mêmes parallèlement à la modernisation des méthodes d'exploitation.

Pas de réponse de l'administration sur sa responsabilité à transmettre « la patate chaude »

L'enjeu

Pour la CFDT l'enjeu c'est la sortie, après concertation, d'une instruction d'application de la circulaire 2008 propres aux maisons éclésières, qui tiennent compte de la spécificité des missions d'exploitation et de maintenance de la voie d'eau (délai d'intervention, surveillance hydraulique, protection des personnes et des biens) de la typologie des maisons éclésières (situation géographique, difficultés d'accès, isolement, zone inondable...) de l'utilité d'une présence humaine (lutte contre les dégradations).

Cette instruction doit définir clairement les critères et conditions d'occupation en NAS ou US dont l'application se fera via la commission locale d'attribution et de gestion des logements.

L'enjeu pour la CFDT, c'est :

- *de ré-habiller le parc des maisons éclésières,*
- *de maintenir en occupation NAS la majeure partie de celui-ci en lien avec les missions d'exploitation et de maintenance,*
- *de s'assurer d'une politique de France Domaine homogène d'un département à l'autre dans le calcul de la redevance pour l'occupation en Utilité de Service, redevance assise sur la situation réelle de chaque maison éclésière,*
- *de s'assurer que l'aspect social et financier des conséquences de la suppression d'occupation en NAS sera pris en compte par l'administration.*

CFDT : demande d'associer le réseau social, par exemple en invitant une assistante sociale d'un SN.

Administration : pas d'opposition, elle signale qu'il y a des journées-rencontres programmées en octobre. Ces journées réuniront les assistantes sociales et médecins de prévention qui interviennent dans les services de navigation et DDE mixtes.

CFDT : il faut que le groupe de travail ait connaissance des tarifs France Domaine par typologie/zone géographique de maisons éclésières (ce travail a été fait au SN Rhône-Saône).

Administration : pas d'opposition.

La suite : une réunion le 1^{er} décembre sur la base du plan de l'instruction/cadrage national et une autre en février 2010.

CAP (contrat d'actions et de performances) 2009

De quoi s'agit-il ?

- *de prolonger en 2009 par un avenant le contrat d'objectifs et de moyens actuels en prenant en compte le plan de relance national de l'économie 2009,*
- *d'arrêter les orientations pour un contrat de performance 2010/2013 (niveaux de service et organisation, effectifs... et également redécoupage des SN par bassin).*

Intervention CFDT lors de la présentation

Le contrat d'objectifs 2005/2008 a eu le mérite d'afficher les objectifs de l'État à travers VNF sur le devenir du réseau des voies navigables, des Services de Navigation et de leurs personnels, à une période où l'absence de perspective était manifeste.

Pour la CFDT, le rapide bilan de l'application de ce contrat d'objectifs, outre la tentative avortée de transférer les SN et leurs personnels à VNF, peut se résumer ainsi :

- davantage d'investissement au niveau de la sécurité (modernisation des barrages à aiguilles) et des infrastructures sur le réseau magistral ;
- la distinction d'un réseau magistral d'un côté et d'un réseau régional de l'autre (la CFDT étant en désaccord sur la carte actuelle), la volonté de l'Etat étant de privilégier le premier et de transférer aux collectivités le second et à défaut... de fermer celui-ci ! Ceci a conduit, et conduit toujours, les personnels du réseau transférable à s'inquiéter fortement de leur devenir professionnel ;
- une baisse annuelle des effectifs certes figée à 2 % mais qui a touché davantage le personnel d'exploitation, notamment sur le réseau transférable, avec à la clé l'abandon progressif des missions d'entretien, des conditions de travail dégradées, une gestion difficile des congés et absences (refus de congé, rappel d'agents en congé !)
- la mise en place d'un schéma directeur d'exploitation décliné en Plans Particuliers d'Exploitation avec des objectifs ambitieux d'horaires de navigation. L'application de ce schéma (quand il n'y a pas eu baisse de niveau de service !) s'est heurtée aux manques d'effectifs, à des organisations de travail ou des pratiques à l'exploitation non vertueuses au regard de l'instruction ARTT ;
- un schéma directeur de maintenance qui tarde à se concrétiser et qui pose la question de l'évolution des métiers et des effectifs nécessaires à sa mise en œuvre.

D'une manière générale, concernant l'avenant 2009 et le contrat de performance 2010/2013 : ils se situent dans le contexte de la RGPP, démarche idéologique postulant que le problème est le nombre trop important de fonctionnaires, qui ne pourra qu'aggraver la difficulté de remplir nos missions.

D'ailleurs, les chefs de services le reconnaissent, aujourd'hui au niveau des effectifs « nous sommes à l'os ».

Continuer à supprimer des effectifs pèsera sur les horaires d'ouverture au point de peut-être devoir les réduire. Quant à la réalisation du canal Seine Nord, c'est un projet que la CFDT a approuvé. Il s'inscrit dans l'objectif réaffirmé par le Grenelle de l'Environnement d'un transfert du fret routier vers d'autres modes moins polluants. Mais la décision de mettre en œuvre un Partenariat Public Privé va dans le sens de faire supporter le coût des investissements publics par le secteur privé qui les amortit par le péage.

Ce mode de financement peut sembler une opportunité de développement des infrastructures pour un faible coût à la charge de la collectivité; mais qu'en sera-t-il à la fin du partenariat lorsque les ouvrages seront remis à l'État ? Les dépenses d'entretien auront-elles été suffisantes pour maintenir la pérennité du réseau ?

La CFDT est opposée au choix d'un opérateur privé pour l'exploitation de cette infrastructure, cela nous paraît être l'amorce d'un désengagement de l'État que ce soit au profit de VNF ou d'un autre opérateur.

La CFDT réaffirme son choix d'un État opérateur dans le domaine de la navigation intérieure. Après le transfert massif de l'entretien vers la sous-traitance, nous voulons que l'exploitation reste de la responsabilité publique.

Sur les objectifs de l'avenant 2009, pour la CFDT :

il faut accélérer les modernisations des barrages manuels en s'appuyant sur le plan de relance 2009.

Nous n'avons aucun a priori, bien au contraire, sur l'étude de liaison Saône/Moselle dans la mesure où il y aura un débat public :

- si nous ne sommes pas opposés au transfert de voie à vocation uniquement touristique, en l'absence de celui-ci, l'État et VNF ne doivent pas se désengager, nous sommes donc opposés au recentrage sur les seules interventions de sécurité et de gestion hydraulique. Le problème du devenir de ce réseau doit être résolu, on ne peut laisser plus longtemps les personnels dans l'incertitude ;
- quant aux moyens humains, nous avons le nombre de recrutement de « C » exploitation, mais pour combien de départs ? 209,5 ETP vacataires et combien en 2008 ?

Sur le contrat de performance 2010/2013 :

- nous dénonçons la démarche qui consiste à fixer les niveaux de service du réseau en fonction des moyens dont disposera VNF ! Nous revendiquons la démarche inverse !
- le recours au partenariat avec les collectivités territoriales pour optimiser l'exploitation du réseau régional nous interpelle. S'il s'agit de faire supporter la baisse des effectifs à la catégorie « C » exploitation en poste sur le réseau transférable, en les remplaçant par des CDD payés par la collectivité, nous nous y opposons !

- le schéma directeur de maintenance est un enjeu que nous partageons, cependant ceci ne doit pas conduire à l'externalisation de la maintenance à laquelle nous sommes opposés.

Enfin, l'élaboration de ce contrat de performance, des schémas directeurs d'exploitation, de maintenance, les réflexions sur la rationalisation des services, devront associer les représentants du personnel en amont.

Le contrat de performance État/VNF 2010/2011

Ce contrat a été annoncé par le document CAP 2009.

Déjà plusieurs réunions se sont tenues entre VNF et les services de navigation ou DDE mixtes, d'autres sont programmées cet automne.

VNF fait le constat que certains niveaux de service ne sont pas atteints, que les services sont surdimensionnés en basse saison pour des amplitudes d'ouverture de 12 h sur le petit gabarit alors que le trafic y est très faible.

Aujourd'hui, une photographie exacte du nombre d'agents et de leur activité est recherchée. Des pistes de niveaux de service avec réduction des horaires, voire de la période haute saison sur le réseau régional, quand ce n'est pas la fermeture en basse saison, sont étudiées.

A travers ces travaux, c'est une redistribution des effectifs entre services et gabarit qui se profile, mais surtout, et la CFDT combat cela, c'est une politique de suppression de l'emploi public au bénéfice de l'emploi contractuel (saisonniers) que VNF et l'État veulent mettre en place !

On se souvient que le contrat d'objectif État/VNF 2005/2008 n'avait fait l'objet que d'une pseudo concertation (un point parmi d'autres lors d'une même réunion).

L'administration annonce à ce jour une réunion pour parler du devenir des Services de Navigation dans le cadre du groupe d'échanges.

Le 17 septembre, la DGITM nous a confirmé une fois de plus que le transfert des agents à VNF n'était pas envisagé, mais nous savons que d'autres hypothèses, qui donneraient plus de marges de manœuvre à VNF pour gérer le personnel, sont étudiées.

Pour la CFDT, le contrat de performance et la question d'un re-découpage des services navigation après la fin des DDE mixtes méritent une véritable et large concertation !

Brèves

Canaux de Bourgogne. Nivernais, Canal de Bourgogne et du Centre, Seille canalisée : le président du conseil régional de Bourgogne, François Patriat, a invité les représentants syndicaux des canaux de Bourgogne le 24 septembre à Dijon pour les informer qu'il soumettra à l'assemblée régionale du 28 septembre le principe d'une expérimentation de la gestion des canaux par la région à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le projet en sommeil depuis plus d'un an ressort, l'État ayant fait valoir des arguments financiers plus convaincants. L'expérience serait réalisée sur 3 ans, et VNF resterait opérateur.

Si le conseil régional se positionne favorablement, l'année 2010 sera une année d'études et de transition, durant laquelle va être définie sa position stratégique canal par canal en matière d'investissement.

De nombreux points restent à lever et les mois à venir vont être chargés. Notamment la future convention cadre doit être finalisée avant fin octobre et l'ensemble de la démarche devrait être validée définitivement pour une session de l'assemblée régionale vers la mi-décembre.

A suivre...

Réunion des militants CFDT VN : l'USEE-CFDT réunira ses militants des services de navigation et DDE mixtes les 19 et 20 octobre à Paris.